

République Française  
**Commune de SCHAFFHOUSE-près-SELTZ**  
Département du Bas-Rhin

**COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 14 mars 2025**

Nombre de Conseillers : 15  
Conseillers en fonctions : 15  
Conseillers présents : 11

Convocation du 27/02/2025  
Publication du 17/03/2025

**Présents :** Mmes et MM. GIRAUD Philippe - ABDOULAYE Hamidou - ALBENESIUS Laurent - BAUER Muriel - EYERMANN Olivier - HEYD Jean-Luc - HOERD Corinne - MARMILLOD André - MASTIO Leslie - STOLTZ Lionel - STOLTZ Martial,

**Absents excusés :** Mmes DAUER Delphine - et MM. STOETZEL Christophe - ZIMMERMANN Frédéric.

**Absente non excusée :** Mme COUILLEZ Marie-Laure.

**Ordre du Jour :**

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation compte rendu de la réunion du 17 janvier 2025,
3. Compte Financier Unique 2024,
4. Affectation du résultat de l'année 2024,
5. Détermination du Taux de la Fiscalité Directe Locale,
6. Budget Primitif 2025,
7. Lotissement - Compte Financier Unique 2024,
8. Lotissement - Affectation du résultat de l'année 2024,
9. Lotissement - Budget Primitif 2025,

**POUR INFORMATION**

10. Lotissement - suite à donner,
11. Organisation de la cérémonie du 23 mars 2025,
12. Nettoyage de printemps,
13. Divers.

Le président, Philippe GIRAUD, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h30.

Mme HERBEIN Nadine est désignée comme secrétaire de séance.

**2025 - 04      APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JANVIER 2025**

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 janvier 2025.

**Adopté à l'unanimité.**

**2025 - 05 COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024- COMMUNE**

Le maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. MARMILLOD André Adjoint désigné par les membres présents, après avoir entendu lecture du Compte Financier Unique de l'année 2024, et après avoir délibéré, approuve celui-ci comme suit :

		<b>Prévu:</b>	<b>Réalisé:</b>	<b>report 2023</b>
<b>FONCTIONNEMENT :</b>	Dépenses	772 040 €	346 088,50 €	
	Recettes	772 040 €	409 502,47 €	431 428,42 €
	<b>Excédent</b>		63 413,97 €	<b>494 842,39 €</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>	Dépenses	766 645 €	65 572,55 €	
	Recettes	766 645 €	40 958,92 €	282 202,82 €
	<b>Excédent</b>		- 24 613,63 €	<b>257 589,19 €</b>
		<b>Excédent cumulé</b>		<b>752 431,58 €</b>
		<b>RESTE A REALISER (dépenses) :</b>		<b>179 214,71 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>		<b>Excédent</b>		<b>573 216,87 €</b>

Adopté à l'unanimité.

**2025 - 06 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2024 - COMMUNE**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après avoir délibéré, décide d'affecter le Résultat de l'année 2024 au budget primitif de la commune pour l'année 2025 comme suit :

**Section Fonctionnement :**

Compte R 002 Excédent de la section de fonctionnement 494 842,39 €

**Section Investissement :**

Compte R 001 Excédent de la section d'investissement 257 589,19 €

Adopté à l'unanimité.

**2025 - 07 TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE**

Depuis 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 comme suit :

- THRS : 15,52 %
- TFB : 24,70 %
- TFPNB : 56,98 %
- CFE : 15,92 %

Adopté à l'unanimité.

**2025 - 08 COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - « LOTISSEMENT COMMUNAL »**

Le maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. MARMILLOD André Adjoint désigné par les membres présents, après avoir entendu lecture du Compte Financier Unique de l'année 2024, et après avoir délibéré, approuve celui-ci comme suit :

		<b>Prévu:</b>	<b>Réalisé:</b>	<b>report 2023</b>
<b>FONCTIONNEMENT :</b>	Dépenses	1 126 710 €	310 750,57 €	23 731,18 €
	Recettes	1 126 710 €	306 031,62 €	
	<b>Déficit</b>		4 718 995 €	<b>28 4501,13 €</b>

<b>INVESTISSEMENT :</b>	Dépenses	1 120 670 €	129 987,82 €	2 834,57 €
	Recettes	1 120 670 €	302 834,57 €	
	Excédent		172 846,75 €	
	<b>Excédent</b>			<b>170 012,18 €</b>
			<b>Excédent cumulé</b>	<b>141 562,05 €</b>
			<b>RESTE A REALISER (dépenses) :</b>	<b>0 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>			<b>Excédent</b>	<b>141 562,05 €</b>

Adopté à l'unanimité.

<b>2025 - 09</b>	<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE 2024 - « LOTISSEMENT COMMUNAL »</b>
------------------	---

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après avoir délibéré, décide d'affecter le Résultat de l'année 2024 au budget primitif de Lotissement Communal pour l'année 2025 comme suit :

**Section Investissement :**

Compte R 001	Excédent de la section d'investissement	170 012,18 €
Compte D 002	Déficit de la section de fonctionnement	28 450,13 €

Adopté à l'unanimité.

<b>2025 - 10</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2025 - COMMUNE</b>
------------------	---------------------------------------

Le maire présente le projet de Budget primitif pour l'année 2025 à l'ensemble des élus et répond aux questions posées par ces derniers.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote le BUDGET primitif de l'année 2025 comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>	Dépenses :	858 773 €
	Recettes :	858 773 €
<b>INVESTISSEMENT :</b>	Dépenses :	791 210 €
	Recettes :	791 210 €

Adopté à l'unanimité.

<b>2025 - 11</b>	<b>BUDGET PRIMITIF 2025 - LOTISSEMENT COMMUNAL</b>
------------------	--

Le maire présente le projet de Budget primitif pour l'année 2025 à l'ensemble des élus et répond aux questions posées par ces derniers.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote le BUDGET primitif de l'année 2025 comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>	Dépenses :	659 890 €
	Recettes :	659 890 €
<b>INVESTISSEMENT :</b>	Dépenses :	731 397,82 €
	Recettes :	731 397,82 €

Adopté à l'unanimité.

Suivent les signatures des membres présents